



## ROYAUME DE BELGIQUE

Le Ministre de la Mobilité, chargé de Belgocontrol et de  
la Société nationale des chemins de fer belges

Monsieur Marcel BASILE  
Bourgmestre de Lobbes  
Rue du Pont, 1  
6540 LOBBES

votre courrier

vos références

personne contact  
[muriel.cochez@bellot.fed.be](mailto:muriel.cochez@bellot.fed.be)  
02/238.28.36  
0490/65.10.80

nos références  
FB/F/MC/2017-083 / 12488  
À mentionner dans toute  
Correspondance

date

27 AVR. 2017

**Objet : Ligne 130 A**

Monsieur le Bourgmestre,

Suite à certaines déclarations parues récemment dans la presse, je souhaite vous informer personnellement de la situation relative à la ligne ferroviaire 130A Charleroi – Erquelinnes.

Je tiens à vous rassurer d'emblée : la SNCB ne supprimera pas de trains sur la L130A dans le cadre de son prochain plan de transport. La SNCB me confirme en effet que son Plan de transport 12/2017 – 2020 ne prévoit aucun changement sur la ligne 130A. Il est important de ne pas confondre le Plan de transport de la SNCB avec le Plan Pluriannuel d'Investissement d'Infrabel.

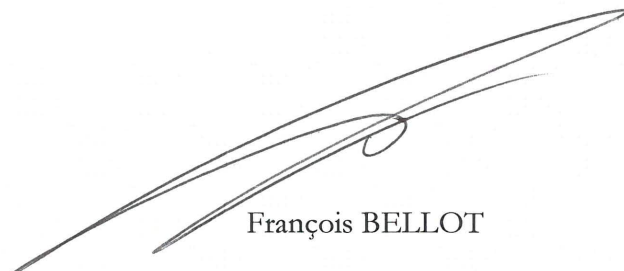
Infrabel m'informe que la mise à voie unique d'une partie de la ligne 130A fait l'objet de discussions internes.

Au stade actuel, la SNCB précise par ailleurs que la mise à voie unique de certains tronçons n'aurait aucun impact sur le service des trains prévu dans le cadre du plan de transport 12/2017 – 2020.

Infrabel ajoute encore que son projet de plan pluriannuel d'investissement ne remet pas en cause la viabilité de la ligne.

Quoi qu'il en soit, je rappelle que conformément à l'article 90 du Contrat de gestion d'Infrabel, la société doit maintenir le niveau de capacité du réseau à un niveau au moins égal à celui constaté à la date de signature du contrat de gestion. Toute modification doit faire l'objet d'une analyse démontrant que la capacité est suffisante pour la mise en œuvre de l'offre ferroviaire prévue par la SNCB avec une marge d'augmentation possible, sachant que sur cette ligne roulent également des convois de marchandises. Cette analyse doit encore être réalisée par Infrabel.

Je vous prie de croire, Monsieur le Bourgmestre, en l'assurance de ma considération distinguée.



François BELLOT